

CIL VILLETTE-PAUL BERT

« *Vivre notre quartier* »

Maison de quartier

263, rue Paul Bert - 69003 LYON

Déclaré en Préfecture sous le numéro W691056416

Courriel : cil_villette_pb@yahoo.fr

Site internet : cil-villettepaulbert.org

Monsieur Jean-Yves SECHERESSE

Maire-Adjoint

Sécurité, salubrité et tranquillité publique

Déplacements

Occupations non commerciales du domaine public

Eclairage public

Lyon, le mardi 28 janvier 2020

Objet: Situation du Parc Jugan, square d'Aubigny et occupation du square de la rue Gandolière – 69003 - Lyon

Monsieur le Maire-Adjoint,

Suite à de nombreuses autres occupations illicites depuis plus de trois ans, avec les jugements successifs du Tribunal administratif pour évacuation, le règlement de nos parcs et jardins est en permanence bafoué: Jugan, Sacré Cœur, Nelson Mandela, Bazin,...

Nous sommes à nouveau confrontés à une situation lamentable sur le plan humain au square de la rue Gandolière (angle avenue Georges Pompidou) où est installé un campement d'une vingtaine de tentes.

Nos élus laissent sans cesse des personnes se réinstaller (malgré les jugements évoqués ci-dessus)...

Nous constatons de manière récurrente des problèmes d'insécurité, avec de nombreuses interventions des Polices: rixes répétées, nombreux débris de verre au sol, incivilités, excréments de plus en plus nombreux, poubelles débordantes et déchets de tous ordres répandus...; perturbant nos Vies et créant la colère des habitants, concernant notamment la salubrité publique...

Malgré plusieurs interventions écrites auprès de Monsieur le Maire de Lyon, de Madame le Maire du 3ème arrondissement (les 5 et 29 septembre 2019... et 26 janvier 2020), de Monsieur le Préfet du Rhône (5 octobre et 17 décembre 2019), la situation demeure. Dès lors, les habitants et familles du quartier ne peuvent plus fréquenter ces parcs de proximité, si appréciés !

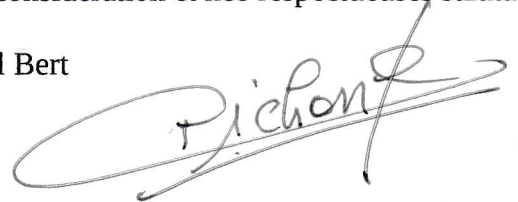
Le laxisme maintenant installé va à l'encontre de l'intérêt général et met en doute aussi l'autorité des responsables locaux, jusqu'au niveau de l'État. C'est pourquoi nous vous adressons ce courrier ce jour. Nous ne pouvons plus nous satisfaire de votre silence.

Nous vous remercions de prendre en considération le contenu de cette lettre et vous demandons, Monsieur le Maire-Adjoint, de bien vouloir prendre ou faire prendre les décisions et mesures d'accompagnement des personnes qui occupent de manière illicite l'espace public, afin de voir à nouveau respecté le droit commun.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire-Adjoint, notre considération et nos respectueuses salutations.

Le président du CIL Villette/Paul Bert

Bernard PICHON



Copie: Mme le Maire du 3ème arrondissement